DOSSIER DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT SUR LES CHEMINS DE LA RÉUSSITE

Rentrée 2016 dans les collèges

LUNDI 5 SEPTEMBRE

Yvelines
Le Département

yvelines.fr

Objectifs et investissements maintenus malgré les coupes budgétaires imposées par l'État

Malgré le Hold-up du Gouvernement dans le budget des Yvelines (baisse vertigineuse de la Dotation Globale de Fonctionnement et augmentation significative des dépenses obligatoires), le Conseil départemental a mis un point d'honneur à réussir la rentrée 2016 dans les 116 collèges publics dont il a la responsabilité, sans oublier les 22 collèges privés qu'il subventionne.

« Désormais, le Gouvernement a choisi d'asphyxier les collectivités. En s'attaquant aux départements, le Gouvernement s'en prend à tous les échelons de la solidarité nationale. Malgré ce contexte difficile qui pèse sur nous, j'ai souhaité maintenir un fort niveau d'investissement dans nos établissements pour maintenir leur excellence et encourager la réussite scolaire par l'innovation »,

précise Pierre Bédier, Président du Conseil départemental, lors de sa visite ce jour au collège R.Descartes à Fontenay le Fleury[1].

116 collèges publics / **22** collèges privés

79 800 collégiens

65 200 élèves en collège public *

14 600 élèves en collège privé

* Dont les écoliers des lycées internationaux.

Ce sont 65 200 élèves des établissements publics (dont les écoliers des lycées internationaux) et 14 600 élèves des établissements privés qui effectuent leur rentrée en 2016.

1 I Fiche sur l'établissement en annexe

LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES ENJEUX DE L'ANNÉE 2017

Dans le prolongement des mesures prises dans le cadre du plan Vigipirate, le Conseil départemental contrôle systématiquement le bon fonctionnement des systèmes de contrôle et d'accès, ainsi que la vidéo-protection déjà présente sur site. Il a également entamé un diagnostic précis sur la sureté numérique. En matière de vidéo-protection, un plan de déploiement de caméras est prévu sur l'année 2017 avec renvoi vers un centre de traitement départemental fonctionnant 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

Parallèlement, un travail partenarial est conduit avec l'Inspection Académique pour identifier les travaux de sécurisation prioritaire.

Depuis 2015, de nouveaux recrutements d'agents d'accueil ont été réalisés avec des profils orientés sur la sécurité.

UN FORT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR ACCUEILLIR NOS ÉLÈVES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE QUALITÉ

Collèges publics et lycées internationaux

116,6 M€

Total fonctionnement : **59,8 M€**

Total investissement : **56,8 M€**

Collèges privés

9,7 M€

Total fonctionnement : **7,4 M€**

Total investissement : **2,3 M€**

=

126,3 M€

Le programme d'investissement a été intégralement maintenu à travers l'entretien du patrimoine bâti et la poursuite des chantiers de rénovation, de reconstruction ou d'agrandissement.

Comme chaque année, des travaux de maintenance et de mise aux normes sont réalisés sur une trentaine d'établissements (33 en 2016 et 36 opérations votées pour 2017), pour un montant global de près de 15 M€ en moyenne par an.

Ces travaux permettent de renforcer les fonctionnalités des équipements et d'assurer la remise à niveau technique et réglementaire des établissements, particulièrement en matière d'hygiène, de sécurité ou d'accessibilité aux handicapés.

Dans une démarche de développement durable, ces travaux participent également à réaliser des économies d'énergie significatives sur les installations de chauffage, mais aussi sur l'accès au numérique, avec des interventions sur les courants faibles.

« Le Département doit maintenir un niveau d'investissements important pour les travaux dans les collèges. L'enjeu est d'assurer un plus grand confort d'apprentissage aux élèves et un cadre de vie agréable pour le personnel ».

Pierre Bédier,
Président du Conseil départemental

5 collèges en chantier, 2 opérations d'envergure et 1 collège innovant à venir...

60 M€ sont investis dans 5 collèges actuellement en travaux :

1 | Réhabilitation du collège René-Descartes à Fontenay-le-Fleury (livraison en 2017) ;

2 | Réhabilitation du collège George-Sand à Magnanville (première phase livrée en 2015, phases suivantes prévues entre les vacances de Toussaint 2016 et 2018) ;

3 | Réhabilitation du collège Georges-Pompidou à Orgerus (livraison vacances de la Toussaint 2016) ;

4 | Réhabilitation du collège Colette à Sartrouville (livraison en 2017) ;

5 | Réhabilitation du collège Les Nénuphars à Bréval (travaux prévus entre les vacances de la Toussaint 2016 et 2018).

2 opérations d'envergure verront leurs travaux débuter mi-2017 avec la restructuration-extension des **2 établissements internationaux pour un budget global de 115,5 M€** :

1 | Le Lycée franco-allemand de Buc : 42 M€.

2 | Le Lycée international de Saint-Germain-en-Laye : 73 M€.

La construction d'un collège innovant est également prévue pour 2019 dans le quartier du Val Fourré, situé en zone d'éducation prioritaire (REP+), **à Mantes-la-Jolie,** en remplacement des collèges Paul-Cézanne et André-Chénier. **24 M€ seront consacrés** à cet établissement misant sur les pratiques pédagogiques de demain basées à la fois sur le numérique, la recherche de l'autonomie, le travail en groupe, l'interaction sociale, l'organisation en équipe et le désir d'apprendre.

Ces pratiques vont permettre aux futurs élèves de ce collège innovant de participer à un projet unique en son genre. Ce lieu d'étude où les élèves pourront évoluer à un rythme adapté leur offrira une opportunité majeure pour leur avenir.

La définition de ce projet associera le Département des Yvelines, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DSDEN), la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE), les personnalités qualifiées Jérôme SALTET et André GIORDAN, ainsi qu'un groupe reconnu de spécialistes de la pédagogie et des parents d'élèves.

« Penser et inventer le nouveau collège de demain, c'est l'ambition que je souhaite pour ce projet innovant qui a toute sa place à Mantes-la-Jolie pour accompagner tous les élèves du Val-Fourré dans un enseignement adapté à leur rythme et leur redonner l'envie d'apprendre. »

Une nouvelle programmation sera proposée à l'Assemblée départementale fin 2016 pour le Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020.

UN DÉPARTEMENT AU CŒUR DE L'INNOVATION AVEC LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES...

Le Conseil départemental a engagé en 2015 un vaste Plan d'adaptation et de modernisation (voté en avril 2015) des collèges du département pour tirer parti des avancées technologiques du XXIe siècle. C'est au total près de 11,8 M€ en 2016 qui seront consacrés à cette démarche.

LES 4 VOLETS DU PLAN

1 | Le raccordement des collèges au Très Haut Débit en 3 vagues jusqu'en début 2017.

Le principe est de raccorder, chaque fois que cela sera possible, les collèges au réseau départemental de fibres optiques opéré par la régie « Yvelines Entreprises Numériques ». Le travail commencé en 2015 a permis de relier les premiers collèges.

Le plan de déploiement se structure en 3 phases :

1 | 2015 : 28 collèges

2 | 2016 : 55 collèges

3 | 2017 : 33 collèges. Il s'agit d'établissements très éloignés de la fibre et dont les coûts de raccordement sont très élevés, les travaux de raccordement sont à l'étude avec pour objectif un service effectif début 2017.

Les établissements disposent ainsi d'une moyenne de 100 Mgb/s par collège.

2 | Le déploiement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) départemental.

Déployé en 3 vagues jusqu'à 2017, l'ENT est un support numérique qui rassemble les services pédagogiques et les outils de vie scolaire à destination des collégiens, des parents et du corps enseignant.

Après une expérimentation auprès de 9 collèges début 2015 et le choix de la solution NetCollèges de la société ITOP pour porter l'ENT départemental, le principe d'un déploiement en 3 vagues, de 40 collèges environ, a été décidé avec les services du Rectorat pour un accompagnement efficace des établissements.

1 | 42 collèges : accès à la plateforme dès l'automne 2015 pour une ouverture des services aux parents progressivement à partir de début 2016.

2 | 32 collèges ont candidaté : ouverture du service à partir de l'automne 2016.

3 | La 3e vague verra les collèges bénéficier du service début 2017.

3 | La mise en œuvre d'une politique de dotation, et de maintenance des équipements numériques.

Pour l'été 2016, ce sont 2 300 ordinateurs qui ont été changés et remplacés par du matériel neuf et performant.

Au total, 35 000 biens numériques sont référencés dans les établissements du département des Yvelines, soit plus de 300/collège.

4 | Le déploiement des tablettes comme outils pédagogiques : 18 collèges à la rentrée 2016.

En 2015, le Conseil départemental a lancé une expérimentation de gestion des tablettes numériques en classe de 5e auprès de 7 collèges pilotes dans le cadre d'un Appel à Projet national. Près de 1 000 tablettes ont ainsi été déployées (900 pour les élèves et 100 pour les professeurs).

L'État ayant décidé de lancer un 2e appel à candidatures, le Conseil départemental a fait le choix de proposer des collèges volontaires qui bénéficient de la fibre.

10 collèges publics et 1 collège privé ont été proposés et retenus. Ces établissements seront équipés de tablettes au cours du 1er trimestre de cette année scolaire.

Au total, 4 700 tablettes seront déployées par le Conseil départemental dans le cadre de cette expérimentation.

« Malgré un contexte difficile, l'éducation reste une priorité du Département. Nous devons faire en sorte de donner aux nouvelles générations tous les atouts pour réussir au mieux. »

Cécile Dumoulin,
Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée aux collèges

ZOOM SUR

… L'ACCÈS À LA CULTURE

Depuis 2008, le Département accompagne les établissements dans la mise en place d'ateliers artistiques et culturels (200 000 € en 2015/2016). Le dispositif devrait évoluer en s'ouvrant sur l'entreprise et les métiers, la sécurité et la santé, la citoyenneté et les voyages européens, les projets culturels-théâtre et les pratiques innovantes.

Le Département met à disposition de la communauté éducative de nombreuses ressources grâce aux Archives départementales et au Musée Maurice Denis (mallettes et expositions, des outils innovants tels que le « serious game », un wiki sur la grande guerre de 14/18).

Des expériences innovantes ont été menées sur la lecture avec la mise en œuvre d'un laboratoire d'écriture numérique au collège des Mureaux (les textes produits par les élèves sont diffusés sur le web et édités), les projets portés par Yvelines coopération internationale et développement, ainsi que les projets liés au numérique (projets sur la robotique).

Dans le cadre du nouveau système d'aides culturelles du département mis en œuvre en 2016, l'appel à projets « Education artistique et culturelle » permet aux acteurs culturels de se rapprocher des enseignants pour la réalisation de projets.

Sur le premier semestre 2016, 11 projets ont été soutenus pour un montant de 75 000 €.

La plateforme collaborative Le Vivier, mise à disposition par le Département pour tous les acteurs culturels, offre de multiples opportunités de projets et de partenariats sur les Yvelines.

...MAIS AUSSI DE L'HUMAIN

Le Conseil départemental ne se contente pas de s'occuper des murs, il tient à s'investir aussi dans l'encadrement pédagogique et humain des collégiens ***« afin de les accompagner dans leur réussite »***, selon les mots du Président Pierre Bédier.

Favoriser le recrutement de contrats d'insertion : une démarche exemplaire

Le Conseil départemental et l'agence d'insertion des Yvelines, Activit'Y ont lancé une vaste campagne de recrutement. Dès cet automne, ce sont 228 bénéficiaires du RSA qui travailleront dans les 116 collèges yvelinois en tant qu'agents polyvalents (entretien des bâtiments, restauration...).

Recrutés en Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une durée maximale d'un an, les agents recrutés seront accompagnés par un tuteur et bénéficieront d'un parcours professionnel avec formation.
70 % de ces 228 agents sont déjà recrutés pour la rentrée de septembre 2016, preuve de l'efficacité de l'action sociale du Département dans cette démarche exemplaire d'insertion.

Ces agents seront présents de manière permanente dans chaque collège (1 à 4 /établissement), pour renforcer les équipes déjà en place et assurer les remplacements si nécessaire.

Encourager l'insertion c'est lutter contre la précarité en particulier dans des secteurs en tension : métiers de services et d'aide à la personne, espaces verts et environnement, bâtiment et travaux publics, restauration.

L'agence départementale d'insertion Activit'Y, qui s'est fixée pour objectif de remettre 5 000 bénéficiaires du RSA en activité d'ici 2017, entend bien poursuivre son action en ce sens.

« C'est une volonté politique de recruter en contrat unique d'insertion pour venir renforcer les 1 100 agents de la collectivité qui interviennent dans les collèges. Ce plan inédit par son ampleur et par le public qu'il vise permettra aux allocataires du RSA de retrouver le chemin de l'emploi. »

ZOOM SUR

LA QUALITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

51 800
repas / jour
(= 7,2 M repas/an)

1 100
agents techniques des collèges

Pour tendre vers une restauration de qualité, cet objectif repose sur 2 principes :

Un plan qualité départemental qui passe par l'amélioration des formations des personnes aux règles d'hygiène, la mise en place d'un plan alimentaire composé de choix de menus variés et équilibrés, la mutualisation de l'achat des denrées et des prestations de services (92 établissements se sont déjà regroupés) en encourageant les produits bio, locaux et labellisés et la lutte contre le gaspillage en responsabilisant les collégiens.

L'optimisation de l'organisation pour une plus grande efficacité et la rationalisation des dépenses publiques.

Refonte de la tarification scolaire de la restauration en 2017 : harmonisation et mise en place d'une tarification sociale basée sur les quotients familiaux, l'objectif étant de se rapprocher de la politique du 92.

ZOOM SUR

LE SPORT

Le Conseil départemental a consacré 190 000 € pour soutenir les comités départementaux et associations sportives (178 associations) ainsi que les sportifs Yvelinois participant aux championnats de France de sport scolaire.

Le Département accompagne également les communes à hauteur de 2.7 M€ pour développer l'offre d'équipements sportifs mis à disposition des collégiens.

L'aide aux enfants en situation de handicap

Le Conseil départemental renforce l'accueil des enfants handicapés dans les collèges, avec notamment un soutien financier aux classes ULIS (Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire) et un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de 33,3 MĐ entre 2016 et 2024.

Référents de scolarisation dans 11 collèges

Depuis la rentrée de septembre 2011, les référents de scolarisation sont accueillis au sein des collèges publics de notre département, et sont présents dans 11 établissements en septembre 2016. Ces personnes ressources de l'Education Nationale pour tout élève en situation de handicap ont pour principales missions :

- Le suivi des parcours de scolarisation des élèves handicapés de leur entrée à la sortie du système éducatif, public et privé, en établissements scolaires ou spécialisés ;
- L'accueil et l'information des familles, l'évaluation et la régulation des projets individuels de scolarisation en lien avec l'équipe de suivi ;
- La mise en œuvre et le bilan transmis annuellement à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Soutien aux classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Les ULIS permettent l'accueil dans un collège d'un groupe d'élèves présentant le même type de handicap. Elles accueillent des élèves qui peuvent bénéficier d'une scolarisation adaptée mais dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation dans une classe ordinaire.

Afin de soutenir la scolarisation des enfants en situation de handicap, le Conseil départemental apporte une aide financière de 1 900 €/classe pour les collèges et également pour les écoles primaires des Yvelines.

Cette aide est aujourd'hui versée à 51 collèges (47 publics et 4 privés) et 45 communes.

Le Conseil départemental finance également l'accompagnement des collégiens souffrant d'un handicap et bénéficiant d'un Programme Personnalisé de Scolarisation (PPS) reconnu par la Maison du handicap : une subvention forfaitaire de 150 € est versée par élève et par an.

Des travaux d'accessibilité dans l'Agenda

Le Conseil départemental a adopté en septembre 2015 la programmation de la mise en accessibilité des sites départementaux, dont les collèges et cités mixtes, au travers d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le Département va y consacrer des sommes très importantes, puisque 33,3 M€ vont y être consacrés sur la période 2016 à 2024.

La mise en accessibilité au sens de la loi est réalisée au fur et à mesure des interventions sur les collèges (opérations lourdes, opérations de réhabilitation légères et interventions courantes).

ANNEXES

ANNEXE 1

RÉHABILITATION DU COLLÈGE RENÉ DESCARTES (FONTENAY-LE-FLEURY) POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET RÉALISER DES ÉCONOMIES DURABLES D'ÉNERGIE

Construit en 1969, le collège René-Descartes de Fontenay-le-Fleury, fera l'objet cette année d'une réhabilitation d'envergure avec l'agrandissement des locaux, la mise aux normes, accessibilité à tous types de handicaps et l'accès au très haut débit par la fibre. Toujours dans une démarche de développement durable, ces travaux doivent permettre également des économies d'énergie au quotidien. Cette rénovation améliora la qualité de vie des 600 élèves et enseignants.

Travaux sur le bâtiment A « externat »

- Remplacement des menuiseries extérieures avec la mise en place des occultants ;
- Adaptation des salles de classe pour créer des salles d'attente sécurisées ;
- Mise en place d'une ventilation mécanique centralisée pour l'ensemble du bâtiment ;
- Réorganisation du pôle « enseignants » et du pôle « administration » ;
- Déplacement du pôle médical du bâtiment E vers l'externat (A) et de la salle informatique ;
- Re-cloisonnement intérieur pour déplacement/agrandissement du centre de documentation, de la permanence, de la vie scolaire, du centre d'information et d'orientation ;
- Création d'un pôle « arts-musique » avec traitement acoustique ;
- Aménagement d'un local « ménage » par niveau.

Travaux sur le bâtiment B « demi-pension »

- Adaptation des sanitaires aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Amélioration de l'éclairage ;
- Remplacement de la batterie d'eau chaude de la centrale de traitement d'air ;
- Remise en peinture de la salle « plurivalente » et de la salle à manger.

Travaux sur le bâtiment C « segpa »

- Réorganisation de toutes les fonctions de la SEGPA dans ce bâtiment, moyennant une petite extension, et réutilisation de l'étage avec transformation du logement non utilisé en zone pédagogique.

Travaux sur le bâtiment D « atelier »

- Démolition.

Travaux sur le bâtiment E « administration-logements »

- Amélioration de l'accessibilité de la loge ;
- Mise à niveau des réseaux de courants faibles avec report dans la loge ;
- Re-cloisonnement intérieur pour la création d'une salle de réunion, de bureaux d'entretien et d'accueil des parents à la place des pôles « administration » et « médical ».

Montant des travaux
12,8 M€

Mise en service
sept 2017

ANNEXE 2

COÛTS DES INTERVENTIONS SUR LES COLLÈGES YVELINOIS

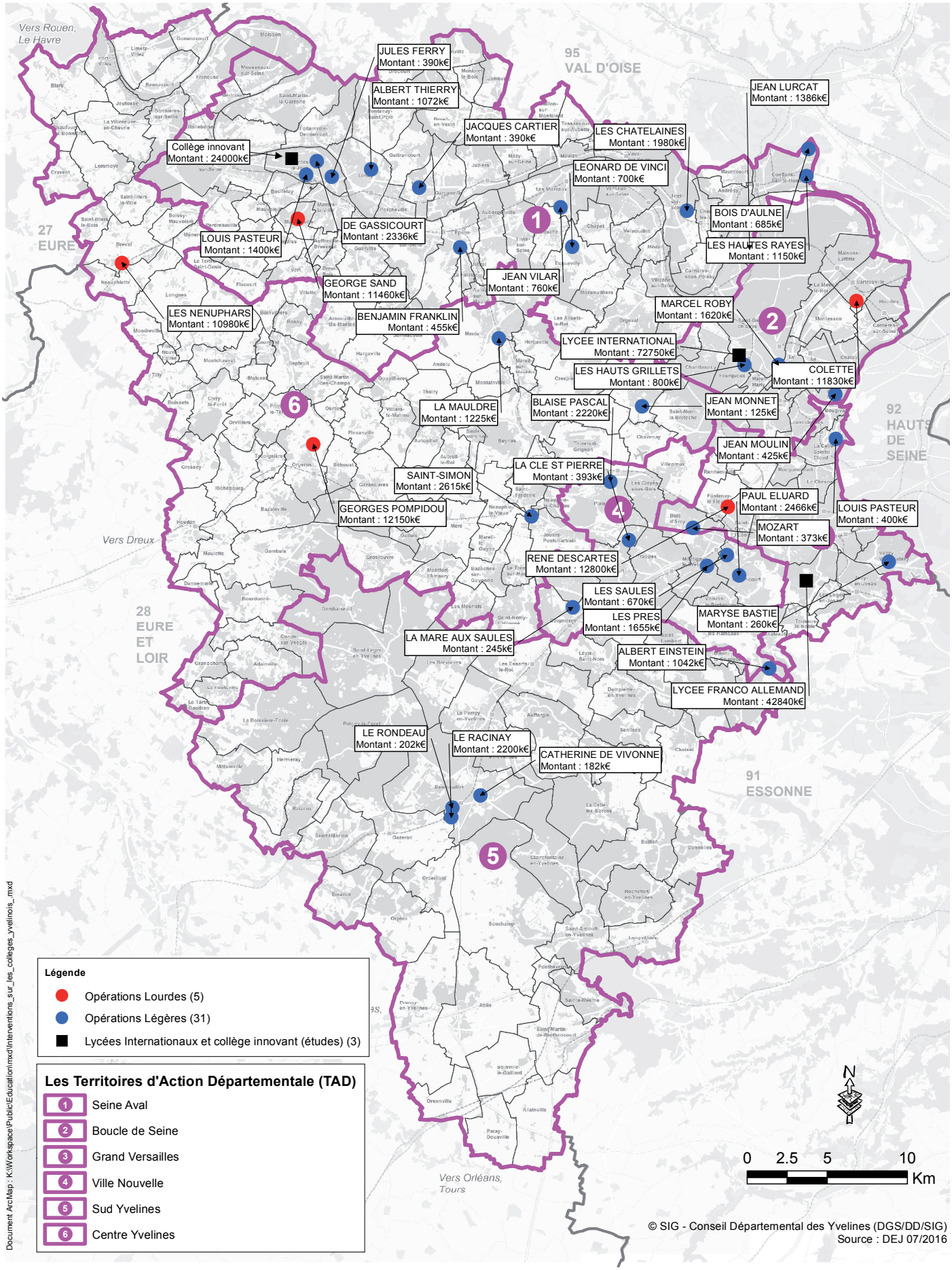

Depuis 1982, date à laquelle il a été chargé de la construction des collèges, le Conseil départemental des Yvelines contribue chaque année à l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens et des équipes pédagogiques afin d'offrir un cadre de vie scolaire à la fois agréable et performant, répondant aux exigences de la pédagogie et de la réussite scolaire des jeunes.

Alexia BORRAS aborras@yvelines.fr 01 39 07 70 77 06 65 72 86 35